

Quel futur pour la liberté syndicale au sein du groupe Korian ?



La FSESP demande le retrait de la procédure judiciaire ouverte contre un délégué syndical français

La liberté d'expression et d'action syndicale n'est pas négociable. La question se pose pourtant au sein du groupe Korian où le délégué syndical central CGT se retrouve accusé de « complicité de diffamation publique envers un particulier » après sa participation à l'émission du 18 novembre 2020 sur France 3 « Covid-19 : que se passe-t-il vraiment dans les EHPAD ? » au cours de laquelle il a livré son analyse sur la gestion de la crise sanitaire.

Un pas en avant, deux pas en arrière ? Alors que l'entreprise vient de mettre en place un dialogue social constructif au niveau européen, l'ouverture d'une telle action contre un délégué syndical interroge sur la direction que le groupe Korian souhaite donner à ses futures relations sociales.

La FSESP, soucieuse de promouvoir un dialogue social de qualité dans l'entreprise, demande le retrait de cette procédure judiciaire. À l'heure où la Covid-19 et ses variants bousculent nos sociétés et les plus fragiles d'entre-nous, il est nécessaire que la direction du groupe Korian et les représentants du personnel puissent échanger sereinement dans le cadre des instances de représentation existantes.

Le tribunal de Paris se prononcera le 11 mars sur les suites à donner à cette procédure judiciaire. La FSESP apporte son soutien aux organisations qui se mobiliseront ce jour-là pour son retrait et mettra tout en œuvre pour trouver une solution positive, en coopération avec la direction du groupe Korian et les organisations syndicales.

- [Log in](#) to post comments
- [Printer-friendly version](#)

Policies

[Company policy and EWCs](#)

[Health](#)

[Social Dialogue](#)

[Solidarity](#)

[Union Rights](#)

Networks

[EWCs](#)

Companies

[CLARIANE](#)